

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en mairie d'Habère-Lullin, mercredi 14 novembre 2018, sous la présidence de Madame Marielle DURET.

Présents : Michel ALLOIN, Flore CARUANA, Anne DESBIOLLES, Michel HARDY, Daniel JALLUD, Yvette MEYNENT, Stéphane NOVEL, Thierry OGEL, Yann OREMUS et Evelyne VIGUIER.

Absents excusés : Florent BAUD, Pascal NICLOUD, Séverine VAUDAUX.

Secrétaire de séance : Evelyne VIGUIER

Date de convocation : 05/11/2018

La séance débute à 20h30

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ETAT PORTANT SUR LES DOCUMENTS DE COMMANDE PUBLIQUE (N° 44)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu des prescriptions de la circulaire du 30 octobre 2018, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et portant sur la télétransmission des dossiers de commande publique via l'application @CTES, il convient de passer un avenant à la convention entre le Préfet de la Haute-Savoie et la commune d'HABERE-LULLIN portant sur la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité afin d'inclure la télétransmission des dossiers de commande publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord pour la télétransmission des dossiers de commande publique
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre la Préfecture de Haute-Savoie et la commune d'HABERE-LULLIN

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0



### **ACQUISITION DE LA PROPRIETE DE LA COLONIE « LES CHAMOIS » (N° 45)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a été contactée par les représentants de l'association Les Chamois, propriétaire de la colonie sise 981, route du Pont Neuf, Chez Les Baud à Habère-Lullin.

Depuis plusieurs années, le bâtiment n'est plus occupé et se dégrade. Par ailleurs, en l'absence de rentrées d'argent l'association ne peut plus financer les frais de fonctionnement ni réaliser des travaux de mise en conformité.

La propriété se compose :

- De la parcelle A1017, d'une surface de 390 m<sup>2</sup> et comportant le bâtiment de la colonie,
- De la parcelle non bâtie A1313, d'une surface de 1139 m<sup>2</sup>,
- De la parcelle non bâtie A1285, d'une surface de 112 m<sup>2</sup>.

L'association souhaite céder le tout à la commune à l'euro symbolique.

Le projet d'acte est en cours de rédaction par le notaire. La valeur vénale du bien est estimée à 248.651,00 €. La valeur locative résiduelle est estimée à 242.500,00 € et la valeur moyenne à 245.575,00 €.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte l'acquisition à l'euro symbolique de l'ensemble des parcelles propriété de l'association « Les Chamois »,
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

### POINTS DIVERS

- Madame le Maire rappelle que l'enquête publique pour l'élaboration du PLU est terminée depuis le 13 novembre 2018. La commune est dans l'attente sous un mois du rapport du Commissaire-Enquêteur. Par suite, le Conseil Municipal se retrouvera pour une réunion de travail et des modifications éventuelles du projet avant approbation.

### PROCHAINES DATES :

- Conseil Municipal : Mardi 11 décembre 2018 à 20h30
- Commémoration des événements de Noël 1943 : Vendredi 21 décembre 2018 à 18h00
- Vœux aux habitants : Samedi 5 janvier 2019 à 18h00
- Vœux au personnel : Mardi 22 janvier 2019 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 22h00.

Le Maire,  
Marielle DURET

The image shows the official blue circular stamp of the Municipality of Fabère-Luzy. The stamp contains the text "MAIRIE DE FABÈRE-LUZY" and "14 (Haute-Saône)". To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.